

N/REF : 30/07/2026 16H56 C:000039 I:00105
V/REF : AC/C52033
V/Email reçu le Jeudi 30/07/2026 a 16H56

AIGUILLON CONSTRUCTION
Service Comptabilité
60 AVENUE DU CANADA
CS 50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CFL
IMMEUBLE : CHAMP FLEURI -CFL
1 A-E, RUE DU CHAMP FLEURI
2/4, RUE DU CENTRE
35310 CHAVAGNE

Rennes, le 17 Aout 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 1D RUE DU CHAMP FLEURI - LOGT VACANT SUR PASS CHANTIER JUSQU'AU 21/08
LOGEMENT N° 020263, PORTE N°1D11, 1° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : QUALIGAZ - GAZ 020263 CFL -
ATTESTATION GAZ AVEC OBTENTION QUALIGAZ
TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION

Donneur d'ordre : Mme E LECLAIRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 10/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AÉRATIONS,
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 12/08/26 A 16H15 ELECLAIRE@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz	locat./+QUALIGAZ	1	123,50		123,50
TOTAL H.T.						123,50
T.V.A. a 10,00%						12,35
TOTAL T.T.C.En EURO						135,85

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.